

Biens publics: enjeux et limites.

Alexis Galli

▶ To cite this version:

Alexis Galli. Biens publics: enjeux et limites.. 2021. hal-03380302

HAL Id: hal-03380302

https://hal.science/hal-03380302

Preprint submitted on 15 Oct 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers. L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Alexis Galli

Ce document est un devoir de synthèse réalisé dans le cadre d'une deuxième année universitaire en économie. Il avait pour consigne suivante : 3 pages max. (hors présentation, table des matières et bibliographie) et portait sur des documents supports imposés.

Table des matières

0. Introduction	Page 3
I. Eléments de définition	Page 3
II. L'importance du cadre institutionnel des biens publics	Page 3
III. Propriété privée ou propriété publique, qui doit détenir les biens publics ?	Page 4
IV. Résumé conclusif	Page 5
V. Documents supports	Page 6

0. Introduction

Les concepts de biens publics, biens collectifs et biens communs, ainsi que tous leurs proches cousins (biens clubs, bien méritoires...), sont apparus peu après la seconde guerre mondiale dans un contexte de reconstruction des sociétés. Toutefois, si ces concepts datent du milieu du XXème siècle, ils se rattachent au sujet économique plus large de la fin de XVIIIème/début du XIXème siècle qu'est l'économie du bien-être. Les auteurs des documents analysés cherchent alors à donner une place plus ou moins importante selon leurs affinités - aux biens publics, biens collectifs et biens communs dans la réalisation du bien-être social.

Ainsi, après quelques éléments de définition, nous analyserons l'importance du cadre institutionnel dans l'étude des biens publics puis nous nous demanderons qui doit détenir et gérer ces biens pour atteindre l'optimum.

I. Eléments de définition

En économie, les biens qui sont envisagés *a priori* sont des biens qui sont échangeables sur les différents marchés. Ces biens - appelés biens privés - sont des biens qui sont rentables et dont la production révèle un intérêt pécuniaire. Les biens privés sont alors produits par des firmes privées puis alloués sur les marchés selon les lois classiques de l'offre et de la demande. Toutefois, ce que rappelle Jean-Marie Harribey est qu'il existe des biens qui ne sont pas rentables et qui ne sont donc pas produits et alloués par les marchés. Or ces biens apparaissent comme essentiels au fonctionnement de nos sociétés. Et c'est bien cette idée d'incapacité des marchés à réaliser tous les biens nécessaires à la vie en société qui a conduit Samuelson, Musgrave ou encore Head à construire la notion de biens publics (ou biens collectifs purs).

Aujourd'hui, il est d'usage d'affirmer qu'un bien public est un bien non-rival (« *jointness in consumption* », Samuelson) et non-exclusif (avec les « *free rider* », Musgrave). Un bien est dit rival s'il ne peut être consommé que par une personne à la fois (une glace par exemple) tandis qu'un bien est dit exclusif si l'on peut empêcher certaines personnes de le consommer (service avec abonnement ou chaîne de télévision cryptées par exemple). Le bien public peut en outre être national (armée) ou local (lampadaires).

Par ailleurs, de cette confrontation bien public/bien privé sont nés d'autres concepts. Il est alors possible de citer les biens communs (non-exclusif mais rival, comme les fruits sauvages) ou les biens de club (non-rival mais exclusif, comme une séance de cinéma avec des places limitées).

II. L'importance du cadre institutionnel des biens publics

Par nature, les biens publics ne sont pas rentables et ne sont donc pas produits par le secteur privé. Toutefois, malgré leur « non-rentabilité », ils restent essentiels au fonctionnement de nos sociétés ainsi qu'au bien-être social des citoyens. L'Etat, à supposer qu'il veuille maximiser le bien-être de ses citoyens, doit donc intervenir pour pallier les lacunes du système privé et offrir aux agents économiques ces biens dits publics. Ainsi, et selon notamment la théorie d'Elinor Ostrom, « le bien commun est une construction sociale » et se définit non pas par rapport à des critères objectifs mais par rapport au cadre institutionnel dans lequel il a été imaginé. Le rôle des institutions - et de l'Etat en

particulier - est donc bien plus important que la simple détermination du cadre normatif dans lequel les biens publics évoluent puisqu'il est à la base même de leur création et donc de leur existence. Ici, l'Etat n'encadre pas mais crée.

Il est cependant important de noter, comme le rappelle Maxime Desmarais-Tremblay, que les institutions n'agissent pas toujours rationnellement dans la création de biens publics. En effet, leurs actions viennent flirter avec d'autres disciplines comme la science politique, l'éthique ou encore la sociologie. C'est notamment depuis les travaux du philosophe politique John Rawls que les économistes intègrent une dimension politique et sociale dans l'étude des biens publics et donc, par extension, dans leurs différents cadres institutionnels. Il en découle que les institutions recherchent à maximiser le bien-être du plus grand nombre d'agents en s'éloignant ainsi naturellement d'une logique individualiste. Dès lors, les théories relatives aux marchés « classiques » et à leurs hypothèses concernant la rationalité des agents (producteurs inclus, ici les pouvoirs publics) fonctionnent incorrectement, ce qui peut *a priori* posé des difficultés (d'allocation par exemple).

Néanmoins, comme le soulignent Hai Vu Pham et Marielle Berriet Solliec, le rôle des institutions est encore sous-estimé dans l'analyse économique, même chez les penseurs des biens publics. Bien que selon de nombreux théoriciens, de Samuelson à Coase en passant par Buchanan ou Olson, les « public goods » ne peuvent se détacher du cadre dans lequel ils sont nés, aucun de ces auteurs ne définit clairement le cadre à mettre en place. Or, si l'on considère que les biens publics ont un impact positif sur le bien-être des citoyens et que l'on cherche à maximiser ce même bien-être alors il faut nécessairement maximiser l'utilité qu'ils allèguent. Ainsi, si l'on cherche à maximiser l'utilité des biens publics et que l'on suppose qu'ils sont déterminés par leur cadre institutionnel, alors il faut définir le cadre institutionnel optimal, ce qu'oublient de préciser les auteurs.

Pour confirmer l'approche institutionnelle des biens publics, Elinor Ostrom affirme que l'optimalité ne sera pas atteinte par la théorie de la main invisible d'Adam Smith mais par la « coordination des groupes d'agents au sein d'une communauté » (par des institutions donc). Son analyse empirique confirmera d'ailleurs sa théorie - même si partiellement -, de sorte que les règles mises en place par les institutions sont la cause de l'optimalité, bien plus que les choix individuels des agents (même si ce propos sera à contrebalancer en deuxième partie avec l'étude du rôle des droits de propriété privée).

Ainsi, les institutions sont à la création des biens publics. Or, le rôle de ces institutions divergent selon les appétences des représentants, notamment politiques, éthiques, philosophiques et sociologiques. Il est donc possible de conclure dès à présent que les biens publics ne peuvent être envisagés que dans le cadre d'une étude regroupant toutes les disciplines entourant l'économie du bien-être, puisqu'elles jouent sur l'action des représentants. Tandis que la théorie purement libérale ne devrait pas s'intéresser aux biens publics, il est important de remarquer que, chez tous les auteurs et penseurs et quel que soit leur courant, biens publics et biens privés ne s'opposent pas mais se complètent. Musgrave résume d'ailleurs cette complémentarité dans son « système mixte, [où] la sphère publique suit sa propre logique de planification, différente des lois qui gouvernent la distribution dans le marché ».

III. Propriété privée ou propriété publique, qui doit détenir les biens publics ?

La notion de bien public vient directement percutée celle de propriété privée. En effet, un bien public est par définition accessible à tous (avec des modalités spécifiques en fonction des biens) tandis que

le droit de propriété privée correspond au droit d'user, de jouir et de disposer d'une chose de manière propre, exclusive et absolue (sous respect de l'ordre public). Or, dans le contexte néo-libéral actuel, le marché est considéré comme l'institution la plus efficace d'allocation des ressources. Ainsi, et c'est ce que détaille Ivar EKELAND, le secteur marchand cherche à faire des biens communs des biens privés afin de mieux les appréhender, ce qui se traduit généralement par des vagues de privatisations.

En effet, des théories comme celle de la tragédie des biens communs de Garrett Hardin affirment que les biens publics - et leur cadre institutionnel - ne sont pas les meilleurs outils afin d'atteindre l'optimum. Selon Hardin, les biens publics, par définition en libre-consommation, tendent à disparaitre puisque les agents vont agir égoïstement et surconsommer ces biens jusqu'à leur épuisement définitif. Pour cet économiste, la meilleure solution est d'instaurer des droits de propriété sur l'ensemble des biens. Dès lors, les propriétaires devront, en cas de litige, coopérer pour trouver une solution efficace pour tous. De plus, la propriété privée limite l'usage des biens en cause et donc évite leur épuisement par des comportements égoïstes. En outre, et selon Caroline Guibet Lafaye, les biens publics ne sont pas ou peu efficaces car ils entrainent des externalités négatives comme des coûts de négociation ou des conflits. De plus, à l'appui du mouvement britannique d'enclosure du XVIème siècle, l'auteure affirme que la croissance économique est fortement liée à l'instauration de droits de propriété privée.

Il est donc clair que les débats ici relatés font allusion à la question de la gestion des biens communs plutôt qu'à leurs caractéristiques intrinsèques. Elinor Ostrom relève par exemple empiriquement que de nombreux biens communs (alpages en Suisse, systèmes d'irrigation des huertas en Espagne...) sont gérés par des propriétaires privés et que cela fonctionne. Toutefois, son analyse ne porte pas, contrairement à Hardin ou Caroline Guibet Lafaye, sur les droits de propriété en tant que tels mais sur leur réglementation. Elle affirme alors que c'est la manière de réglementer le bien commun qui en permet un usage optimal pour tous, peu important la personne - publique ou privée - qui le gère. En supposant bien sûr que l'objectif final recherché est le bien-être social.

Néanmoins, des auteurs comme Ivar EKELAND, Hai Vu Pham ou encore Marielle Berriet Solliec, mettent en garde contre la gestion privée. En effet, la théorie microéconomique est encore très largement basée sur l'idée que les entités privées cherchent simplement la maximisation de leurs profits et non celle de l'intérêt général. Avec cette vision microéconomique des objectifs des personnes privées, la gestion privée des communs peut effectivement paraître risquée. Ainsi, à travers les travaux de Condorcet, Ivar EKELAND propose une réflexion sur les usages réels des communs, considérant que chaque individu pourrait avoir des droits d'usage particuliers sur un bien, mais si ce biens est considéré comme public alors il existerait en parallèle des droits d'usage publics. Ivar EKELAND propose ainsi un système mixte où des droits de propriété privés et publics permettraient un double usage privé et public d'un même bien, qualifié de public, afin d'en optimiser son utilité.

IV. Résumé conclusif

Les biens publics sont apparus il y a maintenant plus de soixante-dix ans dans un contexte de reconstruction des sociétés. S'ils ont d'abord été ignorés, ils font désormais consensus quant à leur rôle dans la satisfaction de l'intérêt général. Aujourd'hui, de leur création à leur détention, la question n'est donc plus de savoir s'ils ont leur place dans la réalisation du bien-être social mais elle est celle de savoir, premièrement, comment les appréhender puis, deuxièmement, comment les intégrer dans les modèles économiques et sociaux contemporains et de plus en plus néo-libéraux.

V. Documents supports

- Comment ne pas penser les communs : la théorie économique néo-classique, Ivar EKELAND, Responsabilité & Environnement - Octobre 2018 - N°92 ;
- Maxime Desmarais-Tremblay. *Le problème de la justification du concept de bien méritoire en perspective*. In Elodie Bertrand,..2016. <halshs-01483088>;
- Le bien public comme bien d'intérêt général, Hai Vu Pham et Marielle Berriet Solliec. Références JEL : A12, H 41, Q18 ;
- Le bien commun est une construction sociale. Apports et limites d'Elinor Ostrom, Jean-Marie Harribey, Altern. économiques | « L'Économie politique », 2011/1 n° 49 | pages 98 à 112, ISSN 1293-6146 ;
- La disqualification économique du commun, Caroline Guibet-Lafaye, De Boeck Supérieur | « Revue internationale de droit économique », 2014/3 t. XXVIII | pages 271 à 283, ISSN 1010-8831, ISBN 9782804193447